



Paris, le 17 avril 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Un rapport pour mieux comprendre l'accidentalité sur les routes bidirectionnelles des départements**

L'Observatoire interministériel de la sécurité routière (ONISR) publie un rapport sur l'accidentalité des routes à double sens, hors agglomération, selon leur niveau de hiérarchisation locale.

Ce rapport répond aux interrogations, formulées par certains départements, sur une application différenciée de la limitation de vitesse à 80 km/h.

Ce rapport vient compléter deux études antérieures réalisées sur des échantillons de départements par le CEREMA (Centre d'expertise technique sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), la première entre 2012 et 2014, la seconde entre 2015 et 2017.

Ces deux études ont servi de socle scientifique à la conviction des experts accidentologues du Conseil national de la sécurité routière concernant l'abaissement de la vitesse limite autorisée sur l'ensemble des routes dites secondaires de 90 à 80 km/h sans différenciation. Cette mesure forte, qui vise à épargner des centaines de vie sur la route, a été adoptée par le Premier ministre lors du Comité interministériel de la sécurité routière, le 9 janvier 2018, pour son application au 1<sup>er</sup> juillet 2018 sur les routes bidirectionnelles, sans séparateur central.

Pour réaliser ce rapport, l'ONISR a pris en compte l'ensemble des éléments sollicités auprès des départements et des préfetures. Leur traitement a permis de caractériser l'accidentalité routière de chaque département en fonction des catégories de route déterminées par les conseils départementaux, notamment le réseau « principal », c'est-à-dire les routes bidirectionnelles qui drainent le plus fort trafic et relient des points stratégiques.

**En conclusion, alors que l'on croit que ces routes sont les plus sûres, en réalité ce sont celles qui enregistrent le plus d'accidents mortels. Toutes les études successives confirment que les bénéfiques d'un abaissement de la vitesse maximale autorisée de 90 à 80 km/h seront en large part obtenus sur ces routes-là. Le choix qui a été fait d'abaisser la vitesse de 10 km/h sur la plus grande partie de ce réseau est donc pleinement conforté.**

[Retrouvez le rapport complet de l'ONISR](#)

#### **Contacts presse Sécurité routière :**

Thierry MONCHATRE: 01 86 21 59 65 / 06 88 16 08 78

Alexandra THERIZOL : 01 86 21 59 83 / 06 75 19 83 90

